Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 140 (1995)

Heft: 5

Artikel: À propos de l'article du lieutenant Alexandre Mossu "De l'opportunité de notre système de milice"

Autor: Cudré-Mauroux, Patrick

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345531

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos de l'article du lieutenant Alexandre Mossu «De l'opportunité de notre système de milice»[1]

Par le lieutenant colonel Patrick Cudré-Mauroux

Les propos de l'auteur ont la fraîcheur et la spontanéité de la jeunesse, de même qu'un petit côté provocateur qui rappelle l'adage de Bismarck: «Je mets toujours, dans mes étangs, quelques brochets, pour éviter que mes truites prennent un goût de vase!» Qu'il en soit remercié, car il nous oblige à repenser les questions ou, à défaut, à compenser un manque d'information. Dont acte!

Commençons par répondre à une question par une autre question: «Pourquoi, en terme d'opportunité de notre système de milice, devrait-on limiter la réflexion à l'armée?» Car la milice, dans notre pays, est pour une large part à la base de notre vie politique, à tous les niveaux: le Parlement fédéral, les législatifs cantonaux et communaux, une partie des exécutifs cantonaux et la majorité des exécutifs communaux sont de milice. En terme de rationalité économique, qui sert de fil conducteur à l'analyse, la Suisse en tant que telle n'est pas rationnelle. Faut-il pour cela envisager de supprimer les cantons, d'imposer l'unification fiscale et de réduire la structure de l'Etat à un modèle mathématique optimal?

Un des éléments de la réponse pourrait être: parce que le système de milice, par le fractionnement du pouvoir et sa répartition au niveau des citoyens, constitue une donnée du système de la démocratie directe. En chaque citoyen-soldat se trouve ainsi le 1/400 000 du pouvoir de notre pays... La démocratie directe n'est pas le système le plus rationnel, du point de vue académique. Faut-il dès lors envisager son remplacement par un système professionnel, pour satisfaire les envies de la chaire?

Il n'y a pas de tabou en matière de coûts de la défense. L'exercice annuel du Parlement à propos du budget le prouve si besoin est. En 1989, le peuple fut appelé à voter une initiative constitutionnelle qui visait rien moins qu'à la suppression de l'armée puis, en 1993, l'interdiction d'acheter des avions, peut-être dans le futur une réduction de 50% du budget du DMF, la suppression de l'obligation de servir... Que reste-t-il comme tabous?

Quant à la poursuite de la réforme, évitons de sauter les étapes. Armée 95 ne sera effectivement et pleinement réalisée qu'au début du prochain millénaire. Ne serait-ce que parce que le système introduit n'a pas encore permis, en raison du rythme des services, la pratique effective des modifications. Aucune Grande Unité n'a encore effectué un cycle de cours techniques-tactiques et de cours de répétition, certaines infrastructures d'instruction n'existent pas encore, etc. Avant de décider d'une future réforme, il convient donc d'achever la précédente. C'est d'ailleurs dans ce sens que le chef du DMF s'est exprimé lors du séminaire de la Société suisse des officiers à Interlaken en 1994.

I. Que coûte véritablement notre armée?

On pourrait proposer une définition mathématique du risque et de l'investissement correspondant: la probabilité de l'événement,

[1] *Parus dans la* RMS *de février et de mars 1995.*

multipliée par le coût de ses conséquences devrait servir de base d'analyse. Ainsi, la rationalité, mise en exergue comme critère absolu, trouverait une réponse claire, bien qu'incomplète.

La réalité est plus complexe. Il n'est pas nécessairement fondé de prendre le PIB ou le PNB comme base de référence: ce sont des indices, sans plus. Non pas que ces données ne soient pas utilisées, mais elles le sont souvent abusivement. La comptabilité des Etats ne se fonde pas sur un plan comptable international agréé, ce qui laisse toute latitude à l'interprétation des chiffres. Ainsi en est-il des comparaisons comme des statistiques, on peut leur faire dire ce que l'on veut et, plus large est la diffusion, plus libre en est l'interprétation.

Chaque pays ordonnance ses dépenses selon ses principes. Selon les cas, certaines dépenses militaires sont comptabilisées sous des rubriques civiles, non par esprit de dissimulation mais par décision d'attribution politique. Ainsi, en France, la gendarmerie dépend du ministère de la Défense et émarge à son budget. Les chiffres révèlent des réalités très différentes. La notion d'«armée» ne repose pas sur une norme juridique déterminant des entités comparables. Quant «aux recherches fouillées mais guère connues», signalons au passage que cet aspect fut traité et publié au niveau grand public, entre autres dans le livre *L'Armée* de Roger de Diesbach[2].

Où les experts divergent singulièrement, c'est à propos de ce qu'il faut comprendre sous la rubrique «Coûts de la défense nationale». L'armée n'est pas une entreprise au sens économique du terme. Vouloir l'analyser selon de tels critères n'a aucun sens, à part celui de débattre du sexe des anges.

La question d'une armée de réserve ou professionnelle a aussi été étudiée. L'auteur lira à ce propos le *Plan directeur de l'armée 95*, page 163 ss.

II. Pourquoi ce silence?

On peut faire des procès d'intention. C'est une pratique qui a ses charmes, mais aussi ses dangers. Au réquisitoire du procureur suit la plaidoirie de la défense. «Tant que l'économie se sacrifie au profit de l'Etat, donc des contribuables». Quelle est donc cette économie philanthrope qui se sacrifie à l'Etat et aux contribuables? Question subsidiaire: en supprimant l'Etat et les contribuables, sauvera-t-on cette économie du sacrifice?

Quant au «DMF, traînant dans son sillage des escadres de perroquets» et le fait que cette question politique ne soit traitée en connaissance de cause que par une très faible minorité de personnes conscientes, mais malhonnêtes... l'analyse dérape sérieusement dans la polémique de bas étage.

III. Critique du système actuel

«On devrait s'étonner, dans ces conditions, qu'aucun pays aux caractéristiques comparables aux nôtres n'ait adopté le système suisse.» De quelles caractéristiques parle-t-on? Du système de démocratie directe? Il n'existe pas de recette exportable du climat irlandais, ni du système suisse. Combien de pays sont-ils aujourd'hui en mesure de soumettre à leur peuple une question telle que celle qui fut posée au peuple suisse le 26 novembre 1989? Combien de pays confient à leurs citoyens l'équipement militaire y compris le masque de protection, l'arme et les munitions? Combien de pays connaissent le droit de référendum et d'initiative populaires? N'en tirons pas de fausse gloire, mais comparons ce qui est comparable, en l'occurrence pas grand chose. Sans compter que bien des pays, et pas des moindres, s'intéressent de près à notre système.

«Dans le domaine de l'efficacité, les cours bisannuels, les réformettes en vogue et la réduction du budget de la défense...» La

[2] *Editions Mondo, 1988, particulièrement la page 142 «Les sous de la défense».*

réforme n'est pas parfaite, soit. Elle est donc perfectible et les mesures nécessaires seront proposées en temps utile. Quant à la réduction du budget du DMF, elle est due à la volonté politique résultant d'une appréciation de la situation et de son évolution, que ce soit au plan géo-politique international ou à celui de la situation précaire et de l'avenir des finances fédérales.

La valeur d'une armée vient aussi et surtout des hommes et des femmes qui l'animent. La modification du rythme des services, la réduction des temps d'instruction sont aussi compensées par une meilleure structure des cours de répétition, par la suppression des changements d'incorporation et de fonction qu'entraînait le système des classes d'âge, ainsi que par une utilisation toujours plus poussée des simulateurs et, prochainement (le plus tôt sera le mieux), des infrastructures que les régions d'instruction se proposent d'offrir. C'est finalement moins la quantité du temps à disposition qui est déterminante que l'usage qu'on en fait.

IV. Critique du système de l'armée professionnelle

Le facteur d'intégration sociale et civique ne doit pas être sous-estimé, ni le facteur de stabilité sociale par la rencontre forcée des acteurs, dans une société en peine de communication sociale. La perception de la valeur des choses évolue avec l'âge. Les inconvénients et le prix que représente l'obligation de servir dans une armée de milice ne sont pas appréciés de la même manière selon qu'ils sont à venir ou qu'ils ont été accomplis. L'armée de milice est le seul lieu commun où se retrouvent mélangés, pour une durée limitée mais répétitive entre 20 et 52 ans, tous les milieux sociaux et professionnels, tous les niveaux d'instruction et toutes les sensibilités politiques des citoyens qui, au-delà de leur activité militaire, participent, par leur vote, à la direction politique du pays. Cette armée de milice est en fait un forum informel de la vie du pays, et pas seulement dans le domaine militaire.

C'est la cause qui détermine généralement l'effet. C'est la mission dévolue à l'armée suisse qui doit déterminer sa structure, son armement, son instruction et non l'inverse. L'évocation des coûts supportés par l'économie privée ne doit pas tourner à l'obsession ou à l'aveuglement. Au sens large du vocable «économie publique», la plupart des dépenses de fonctionnement et d'armement de l'armée retournent directement ou indirectement à l'économie privée. Les dépenses au titre du personnel, indirectement par le biais des salaires et des réinvestissements des employés, les autres directement par l'acquisition des prestations de service (électricité, combustibles, fournitures, etc.) et, dans les dépenses d'armement, soit par le biais des acquisitions directes, soit par celui des affaires compensatoires, directes ou indirectes.

Il est certain que le secteur privé supporte une part «invisible» des coûts de la défense nationale, tout comme il supporte une part invisible des coûts sociaux (absentéisme, frais de santé, découlant de vacances, du sport, etc.). Que cette part invisible des coûts de la défense pèse sur l'économie au point de justifier tout et n'importe quoi, la démonstration reste à faire.

En terme d'économie publique, les armées ont souvent joué le rôle ponctuel de réservoir pour les surplus de main-d'œuvre qui se trouvent au chômage. Il n'y a qu'à voir les Etats dans lesquels la durée du service militaire pouvait varier entre plusieurs mois et plusieurs années, l'ex-URSS et feu le Pacte de Varsovie, pour s'en convaincre. La dissolution des armées du Pacte de Varsovie, les réductions des dépenses militaires de ces pays, elles-mêmes engendrées par une récession profonde, suffisent à démontrer que la réduction de l'importance des forces armées a brusquement jeté sur le marché du travail une cohorte d'ex-militaires qui vient grossir les rangs des chômeurs, ce qui n'accroît ni la compétitivité des entreprises, ni la richesse

du pays... Si encore la Suisse était dans une situation de haute conjoncture qui requerrait la mobilisation totale de ses forces vives, mais je crains que ce ne soit pas le cas.

L'inconvénient majeur d'une armée professionnelle est qu'elle est toujours sur-dimensionnée en temps de paix et sous-dimensionnée en temps de guerre. De cet aspect découle le risque de voir rapidement remis en question les moyens financiers indispensables pour qu'elle reste performante. En effet, à partir du moment où l'on admet que c'est la structure qui doit déterminer la mission de l'armée, il n'y a pas de raison pour que ce ne soit pas les moyens financiers, qu'on entend lui allouer, qui en fassent autant...

Le choix de la mission n'est pas déterminé par la seule appréciation de la situation. S'il en était ainsi, la mission de l'armée changerait au rythme des modifications de la situation internationale. Or aucune armée, même professionnelle et d'un pays riche, n'est en mesure de suivre ce rythme. Les Etats-Unis ont défini ce qu'ils entendent être en mesure de faire simultanément et exhaustivement avec leurs moyens, et cette pratique ne change pas en fonction de l'évolution de la situation. C'est un choix politique qui détermine la conduite du pays dans toutes ses implications. Les changements de situations aussi radicaux que la dissolution du Pacte de Varsovie et de l'URSS n'ont pas lieu tous les six mois. En Suisse, l'analyse qui a présidé au Rapport de politique de sécurité n'a pas pris une ride, bien qu'elle date de la fin 1989. J'invite l'auteur de l'article à lire attentivement ce rapport.

Il étudiera aussi l'évolution de la démographie du pays, particulièrement la structure des âges, et sera alors en mesure de nuancer son appréciation des effectifs. L'évolution naturelle de la structure des âges fait que, dans les dix ans à venir, l'armée 95 verra ses effectifs diminuer encore de quelque 25%, compte non tenu du taux d'inaptitude au service et des effets liés à la création du service civil...

S'il suffisait de supprimer le service militaire de milice pour supprimer le chômage, je pense que quelque économiste s'en serait déjà avisé. Or, la lecture régulière des chroniques ne m'a rien appris à ce sujet. Je reste cependant ouvert à toute démonstration.

Quant à «l'attrait financier pour l'armée qui serait explicitement cautionné par le DMF, dans la mesure des dons qu'il octroie aux volontaires pour le service d'avancement», l'auteur est mal informé. D'abord, il n'y a pas que des volontaires au service d'avancement. Ensuite, ceux qui effectuent un service d'avancement ne sont pas privilégiés, au contraire. L'amélioration du régime de l'allocation pour perte de gain (APG), qui n'interviendra au mieux qu'en 1997, vise à rétablir un minimum d'équité, puisqu'un militaire sans emploi qui doit effectuer un service d'avancement, selon les dispositions légales présentes et à venir, est moins bien traité que s'il allait «timbrer», parce qu'il n'a pas droit aux prestations de l'assurance chômage, n'étant pas disponible, pour cause de service militaire, sur le marché du travail. On est bien loin des dons...

Encore une fois, saluons comme il se doit le fait qu'un jeune officier lance un débat, fort de ses convictions, débat que cette prise de position n'entend pas clore mais nuancer.

P. C.-M.